



AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022, le conseil a adopté par résolution le règlement R2022-150 **modifiant le règlement de zonage numéro 2013-060**.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé temporairement au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ces règlements ont reçu, le 19 janvier 2023, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 19^e jour de septembre 2023

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 19^e jour de septembre deux mille vingt-trois

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière